

Dix mesures immédiates en matière de services EAH à adopter dans les établissements de santé pour lutter contre la COVID-19

15 avril 2020

Compilées par Lindsay Denny, Global Water 2020

La présente page décrit dix mesures immédiates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) que les établissements de santé dotés de faibles ressources peuvent entreprendre avec un budget limité dans un avenir proche (0 à 3 mois) afin de se préparer et de faire face à la COVID-19. Sur la deuxième page, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (l'UNICEF) expliquent comment adapter au mieux leurs huit mesures pratiques en pleine pandémie de COVID-19. Certaines activités ne sont que des solutions temporaires, mais l'objectif consiste à mettre en place des améliorations progressives qui pourront être pérennisées et utilisées après l'épidémie. En particulier, la gestion appropriée des services EAH sera essentielle pour protéger les travailleurs de la santé et prévenir les infections. L'OMS a déclaré que les directives en matière de services EAH destinées à prévenir les autres infections s'appliquent également à la COVID-19. L'urgence de l'épidémie signifie que les établissements de santé, les ministères de la santé et les partenaires devront hiérarchiser les activités, en mettant l'accent sur la prévention et la lutte contre les infections et en se préparant à un afflux de patients, lequel entraînera une demande plus importante de services EAH.

Dix mesures immédiates en matière de services EAH à adopter dans les établissements de santé pour lutter contre la COVID-19 :

- 1. Lavage des mains :** Mettre en place des installations de lavage des mains, comme un seau et un robinet avec du savon, dans tout l'établissement. Donner la priorité à l'entrée de l'établissement, aux points de soins et aux toilettes, ainsi qu'aux salles d'attente (et autres endroits où les patients se rassemblent). Si l'établissement est raccordé au réseau d'approvisionnement en eau, réparer tout robinet, évier ou tuyau cassé.
- 2. Stockage de l'eau :** Examiner les besoins en eau pour réaliser les activités EAH/de prévention et de lutte contre les infections dans la perspective d'une augmentation du nombre de patients. En cas de problèmes liés à un approvisionnement en eau inconstant ou inadéquat, accroître la capacité de stockage de l'eau de l'établissement, par exemple en installant des réservoirs en plastique de 10 000 litres.
- 3. Fournitures :** Consolider les chaînes d'approvisionnement en ressources consommables : savon (solide ou liquide), serviettes, désinfectant pour les mains, autres produits désinfectants, etc. Veiller à ce que les agents d'entretien disposent d'un équipement personnel de protection pour faire le ménage. Si les ingrédients sont disponibles localement, fabriquer du désinfectant pour les mains au niveau de l'établissement (ou du district) – voir les [protocoles de l'OMS](#).
- 4. Nettoyage et désinfection :** Passer en revue les protocoles quotidiens, en se basant sur les directives nationales ou les recommandations mondiales destinées aux contextes dotés de ressources limitées, et prendre note des niveaux et de la fréquence de nettoyage plus élevés dans les zones cliniques hébergeant de nombreux cas de COVID-19, y compris le nettoyage au départ des patients. Garantir un approvisionnement adéquat en produits et équipement de nettoyage, en tenant compte des besoins supplémentaires en la matière. Veiller au nettoyage fréquent des installations de lavage des mains et des toilettes.
- 5. Gestion des déchets médicaux :** Renforcer les protocoles de gestion des déchets médicaux en s'assurant que des poubelles sont installées dans tous les points de soins, qu'elles sont régulièrement vidées, et que les déchets sont stockés en toute sécurité.
- 6. Coordonneurs :** Désigner des membres du personnel (agents d'entretien, techniciens de maintenance ou cliniciens) dont le travail consistera à superviser les services EAH dans l'établissement, et notamment à : réapprovisionner les installations de lavage des mains, vérifier le niveau des stocks dans les services, faire des rapports sur les problèmes de maintenance liés aux services EAH, surveiller les comportements du personnel en matière de nettoyage et de lavage des mains, et faire des rapports quotidiens au directeur.

- 7. Formation :** Organiser des formations pour tous les membres du personnel concernant les services EAH dans la mesure où leur rôle dans l'établissement est lié à ces derniers, y compris une formation spécifique destinée aux agents d'entretien à l'aide des protocoles examinés ci-dessus.
 - 8. Rappels quotidiens :** Rappeler les protocoles EAH au personnel lors des réunions du matin. Afficher des [supports de promotion de l'hygiène](#) dans tout l'établissement, en particulier à côté des installations de lavage des mains.
 - 9. Culture de l'hygiène :** Encourager l'émergence d'une culture de l'hygiène dans l'établissement. Insister sur le fait que tous les membres du personnel, y compris les agents d'entretien et de maintenance, font partie d'une seule et même équipe qui œuvre à prévenir la propagation de l'infection. Désigner des champions en matière de services EAH individuels dans l'établissement.
 - 10. Équipe chargée de la prévention et de la lutte contre les infections :** Collaborer avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre les infections dans l'établissement pour s'assurer que les efforts sont renforcés et alignés, et pour éviter les doubles emplois. Encourager les coordonnateurs/partenaires EAH à participer aux réunions de l'équipe. Coordonner les activités EAH/de prévention et de lutte contre les infections en fonction des plans mis en place pour isoler les patients atteints de la COVID-19.
- BONUS - Maintenance préventive :** Passer en revue les infrastructures EAH et réaliser toute opération de maintenance préventive nécessaire, comme la réparation de possibles interruptions de l'approvisionnement en eau, du stockage, de la distribution ou du traitement de l'eau.

Activités EAH à mettre en place dans les établissements de santé pour lutter contre la COVID-19

15 avril 2020

Compilées par Lindsay Denny, Global Water 2020

OMS/UNICEF : Services EAH à mettre en place dans les établissements de santé dans le contexte de la COVID-19 et à l'appui d'une amélioration durable

Recommandations clés de l'OMS et de l'UNICEF pour adapter leur huit mesures pratiques dans le contexte de la COVID-19 en vue de la mise en place d'installations EAH dans les établissements de santé :

- **Plaider en faveur de l'inclusion des services EAH dans les plans nationaux de lutte contre la COVID-19 et de financement.** L'existence de services EAH adéquats et durables est fondamentale pour prévenir la propagation du virus et traiter les personnes infectées par la COVID-19. Des ressources financières et humaines doivent être consacrées à l'amélioration des services EAH dans les établissements de santé et à la mise à disposition d'installations d'hygiène des mains pour tous dans les lieux publics. Au niveau national, cela implique que les acteurs du secteur EAH collaborent avec leurs collègues du secteur de la santé et leur apportent un éclairage en matière de budgétisation et de mise en œuvre de telles interventions.
- **Améliorer les pratiques d'hygiène des mains (notamment en élargissant l'accès aux installations), les infrastructures et la formation (y compris la contribution financière).** Cet élément soutiendra le respect fréquent et efficace des pratiques d'hygiène des mains aux moments indiqués (accès au point de soins en particulier), au moyen de techniques appropriées. Il implique également que les travailleurs du secteur EAH (promoteurs de l'hygiène, agents d'assainissement, agents chargés des déchets médicaux) aient accès à des installations d'hygiène des mains et comprennent les bonnes pratiques en la matière ainsi que les moments indiqués pour les appliquer.
- **Améliorer et maintenir les infrastructures.** Cet élément garantira un approvisionnement suffisant et sûr en eau potable (pour soutenir la dignité du personnel soignant et des communautés), un accès à des toilettes adéquates (y compris des installations séparées pour les cas confirmés et suspectés d'infection), la gestion sûre des déchets médicaux (notamment en renforçant les capacités à séparer et traiter les déchets supplémentaires générés par les activités liées à la COVID-19), et un nettoyage et une désinfection appropriés (le coronavirus peut être rendu inactif en une minute en utilisant des désinfectants courants). L'utilisation des « indicateurs essentiels » de l'outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (WASH FIT) permet d'identifier rapidement les principales lacunes et de déployer des plans d'amélioration.
- **Autonomiser et former le personnel/développer les compétences du personnel de santé** (pourrait nécessiter une contribution financière). Cet élément englobera d'autres domaines du secteur EAH, notamment la gestion sûre des déchets médicaux et l'assainissement géré en toute sécurité, et garantira que les agents d'assainissement et les agents chargés des déchets disposent de la protection, de la formation et de la permission appropriées pour rester en sécurité et continuer à remplir leur mission.
- **Collaborer avec les autorités locales et les communautés pour mobiliser des ressources et des initiatives en vue de mettre en œuvre des activités EAH clés.** Les autorités locales, la société civile et les groupes communautaires existants ont un rôle important à jouer dans la mise en place de

mesures d'amélioration immédiate en matière de services EAH, en démontrant les bonnes pratiques d'hygiène des mains et en mobilisant des fonds au niveau local pour réaliser des améliorations rapides et peu coûteuses (p. ex., installations portatives d'hygiène des mains et d'eau potable).

Pour concrétiser ces mesures à long terme :

- Fixer des cibles et élaborer une feuille de route
- Établir des normes et des mécanismes de redevabilité
- Effectuer des travaux de recherche opérationnelle et partager les enseignements